

5910
141.

Louis Manteau,

E/V.

2 tabl de Mostaert.

RÉCÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de *mes deux tableaux* ~~mon~~ *Montaut* ouvrage soumis
à l'examen de la Commission directrice des MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE ET
DE SCULPTURE, et faisant l'objet de sa communication N° en date
du

Bruxelles, le

12 juillet

191

12

L. Montaut

LOUIS MANTEAU

62, boulevard de Waterloo, Bruxelles

TABLEAUX, OBJETS D'ART

Le 4/6/32

A Monsieur van Puyvelde,
Conservateur en Chef
des Musées Royaux.

Monsieur van Puyvelde,

J'ai le regret de vous annoncer
que l'offre faite par la Commission
d'Art Ancien, pour le tableau de Mestert,
n'a pas été acceptée.

Croyez-vous que la Commission pourrait
faire une proposition plus raisonnable ?
Au cas contraire, je reprendrais le tableau
au début de la semaine prochaine.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conservateur,
en l'expression de mes meilleurs sentiments

L. Mantéau

LOUIS MANTEAU

62, boulevard de Waterloo, Bruxelles

TABLEAUX, OBJETS D'ART

Le 4/4/32

A Monsieur le Conservateur en Chef
des Musées Royaux.

Monsieur le Conservateur,

J'ai reçu votre lettre
contenant l'offre pour l'un des
Mostaert soumis à la Commission.
S'art ancien. Je la transmets aux intéressés,
mais je doute fort qu'elle soit acceptée.
En considérant cette œuvre simplement au point
de vue documentaire, elle vaut beaucoup plus.
C'est un beau tableau, en bon état et très meublant.
N'aurait-il que cet intérêt lui, il peut se payer
bien plus cher.

En vous remerciant, je vous prie de croire
Monsieur le Conservateur en Chef, en l'expression
de mes sentiments les plus distingués.

L. Mantoux

29 juin 1932.

Monsieur,

Je n'ai pas manqué de soumettre à la Commission d'Art ancien les deux tableaux que vous avez bien voulu nous envoyer et qui font l'objet de vos lettres des 23 et 25 juin. La dite Commission a exprimé un avis favorable à l'acquisition d'un de ces tableaux (celui qui est signé), en raison de l'intérêt "documentaire" qu'il pourrait offrir pour nos collections. Elle a fixé le prix d'achat de ce tableau à cinq mille francs (5.000 fr.) Voulez-vous avoir l'obligeance de me dire si l'oeuvre peut être cédée à ce prix à nos Musées?

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Conservateur en Chef,

L. r. P.

Monsieur Louis Manteau,
62, Boulevard de Waterloo,
Bruxelles.

LOUIS MANTEAU

62, boulevard de Waterloo, Bruxelles

TABLEAUX, OBJETS D'ART

Le 25/6/32

A Monsieur van Puyvelde
Conservateur en Chef des Musées Royaux
Monsieur le Conservateur en Chef,

Je n'ai pu entrer en communication
l'épithèque avec le propriétaire des Mottaert
Comme vous savez, il habite la province.
J'écris pour savoir si éventuellement il
séparerait les deux tableaux et connaître le
prix de chacun.

Si les deux, ensemble, n'intéressent pas la
Commission d'achats, je tiens toujours
l'offre faite pour l'un des deux tableaux,
si offre il y a.

Je vous prie de croire Monsieur le Conservateur,
en l'expression de mes meilleurs sentiments

L. Mantéau

24 juin 1932.

C.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 24 juin, relative aux deux tableaux que vous avez bien voulu nous soumettre.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien séparer les prix pour les deux tableaux.

En attendant, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur Louis Manteau,
62, Boulevard de Waterloo,
Bruxelles.

LOUIS MANTEAU

62, boulevard de Waterloo, Bruxelles

TABLEAUX, OBJETS D'ART

Ce 24/6/32

25/6
T. h. A.

Monsieur Cam Puyvelde,
Conservateur en Chef des Musées Royaux

Monsieur le Conservateur,

Il faut séparer
les prix. Nouvelle
lettre
Lul

J'ai déposé, Mardi au
Secrétariat du Musée, deux tableaux de
G. Mostaert, à fin d'être présentés à la
Commission d'achat.

Le prix demandé par les propriétaires est de
cinquante mille francs pour les deux tableaux, ensemble.

En attendant la décision des Membres de
la Commission, je vous prie de croire, Monsieur
le Conservateur, en Chef, en l'expression de
mes sentiments les plus distingués.

L. Mantoux